



Que faire en cas de risque d'orage ?

AVANT

- Suivez les informations : radios (poste à piles) et autres médias.
- Tenez-vous informé de la situation météo en consultant régulièrement la carte de vigilance de météo France (www.meteofrance.com).
- Installez un parafoudre par un professionnel sur le tableau électrique, doublé de prises parafoudre.
- Rassemblez les papiers importants (identité, santé, moyens de paiement...).
- Prévoyez la mise en sécurité de vos véhicules.
- Faites une réserve d'eau potable.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours en cas de confinement demandé par les autorités.
- Prévoyez un abri pour vous mettre en sécurité à l'arrivée de l'orage.
- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

PENDANT

- Suivez les informations : radios (poste à piles) et autres médias pour connaître l'évolution de la situation.
- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Reportez tout déplacement inutile prévu ainsi que vos sorties en mer, en forêt, en montagne, etc.
- Vérifiez que les gouttières, tuyaux de descente et citernes ne soient pas obstrués.
- Rangez et attachez solidement tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Suspendez tout chantier en cours.
- Débranchez vos appareils électriques et coupez un maximum de disjoncteurs au tableau électrique.
- Fermez les portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures basses de votre domicile.
- Mettez-vous en sécurité dans un bâtiment en dur et évitez tout déplacement à pied ou en voiture.
- Ne descendez pas dans les sous-sols.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école.

Si vous êtes en voiture :

- Restez à l'intérieur de votre véhicule et garez-vous dès que possible sur une zone non exposée. Eteignez le moteur et ne touchez à aucune partie métallique. Si votre véhicule est touché, restez à l'intérieur et attendez les secours.
- Soyez prudent face aux fortes précipitations ainsi qu'aux projectiles et objets emportés par le vent.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée. Ne stationnez pas sur les ponts, ne franchissez pas les passages à gué.
- Respectez strictement les indications routières des autorités (routes barrées, panneaux de signalisation, etc.).

APRES

- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Suivez les informations : radios (poste à piles) et autres médias pour connaître l'évolution de la situation.
- Prenez toutes les mesures nécessaires pour éviter que les dommages ne s'aggravent (bâchage de la toiture endommagée, etc.).
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Le cas échéant, proposez votre aide à la mairie.
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages.
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Chauffez dès que possible.
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable auprès de votre Mairie.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

**En cas de danger, prévenir les secours :
composer le 18 ou 112**